

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL – Commune d' AULNAT

L'an deux mille seize, le 15 novembre à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAVILLE, Maire.

### Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON – Mme BALICHARD - M. FAGONT – Mme ALAPETITE -  
M. FLOQUET - M. MARTINEZ – Mme PIRONIN - Mme COUTANSON – M. THABEAU –  
M. PRADIER - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT – M. BERNARD

### Excusés ayant donné procuration :

|               |                 |
|---------------|-----------------|
| Mme SOARES    | à Mme BEURIOT   |
| Mme SIMEON    | à Mme MANDON    |
| Mme CHETTOUH  | à Mme BALICHARD |
| Mme GUILLEMAT | à Mme ALAPETITE |
| Mme MAHAUT    | à M. PRADIER    |

Excusée : Mme MATHEY

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

|                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| Envoyée aux élus le :                 | 8 novembre 2016 |
| Affichée en Mairie le :               | 8 novembre 2016 |
| Envoyée à la Presse le :              | 8 novembre 2016 |
| Affichée au journal électronique le : | 8 novembre 2016 |

### **ORDRE DU JOUR**

#### ***Approbation compte-rendu du Conseil Municipal***

- 18 octobre 2016

#### ***ADMINISTRATION GENERALE***

- **Détermination du nombre d'agents recenseurs**
- **Rémunération des agents recenseurs**

#### ***FINANCES***

- **Décision Modificative N° 10 : Fonds de péréquation**
- **Actualisation du tarif de location des salles**

## **PERSONNEL**

- **Suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation**

.....  
Ouverture de la séance 20h05

M. Le Maire ouvre la séance :

### **Approbation compte-rendu du Conseil Municipal :**

- *du 18 octobre 2016 : Sans observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

- **Détermination du nombre d'agents recenseurs**

Mme Alapetite présente le sujet :

La collecte du recensement de la population à Aulnat va se dérouler du 19 Janvier au 18 Février 2017.

La Commune est chargée d'organiser et de suivre cette opération de collecte.

Pour assurer cette mission, 10 agents recenseurs doivent être recrutés pour couvrir les districts de recensement de la commune.

Cette répartition permettra à un agent recenseur chargé du district le plus léger de venir en soutien d'un agent recenseur en retard, ou en substitution en cas de défaillance.

- **Rémunération des agents recenseurs**

Mme Alapetite poursuit en rappelant les propositions de rémunération faites lors du Bureau Municipal du 9 Novembre 2016, dans le cadre de l'enveloppe attribuée par l'Etat, soit 7.959 euros. Cette enveloppe est inférieure à celle du recensement de 2012, au vu de la baisse de la population constatée, et d'un coefficient de minoration appliqué pour le recours à la saisie en ligne des questionnaires.

Les Elus relèvent la faiblesse de cette enveloppe, qui entraîne des rémunérations très limitées, détaillées par Mme Alapetite comme suit :

|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| Sessions de formation              | 25   |
| Tournée initiale de reconnaissance | 30   |
| Bulletin individuel                | 1.00 |
| Bulletin individuel par internet   | 1.10 |
| Fiche de logement                  | 0.60 |

Avant de passer au vote, Mme Alapetite indique avoir fait ce jour une formation sur le recensement : très intéressante. .

M. Le Maire demande où en est-on sur le recrutement, la logistique ?

M. Le DGS indique que des personnes ont été contactées, d'autres ont postulé. Il y a un point d'achoppement pour les postulants : la date du 2 janvier 2017 pour la formation des agents recenseurs. Les courriers vont être envoyés aux personnes avec toutes les conditions de rémunérations et autres du contrat. L'objectif serait de pouvoir réunir les futurs agents recenseurs début décembre. D'ici là, nous allons revoir les personnels de l'INSEE.

M. Le DGS souligne également que le suivi de ces agents, à partir du 19 janvier 2017, assuré par la Coordinatrice, sera assez lourd : elle devra suivre leurs tournées de façon très rigoureuse. Le

recensement est un travail qui se doit d'être fiable, donc cela demande de l'encadrement, donc une charge de travail importante.

Mme Mandon demande si le travail supplémentaire de la Coordonnatrice fera l'objet d'heures supplémentaires ou converti en congés ?

M. Le DGS propose « plutôt des heures supplémentaires ».

M. Le Maire n'est pas satisfait de la méthode employée sur cette question : « Il faut d'abord voir ces questions avec M. Floquet, l'élu de référence, afin que nous puissions en discuter et donner la marche à suivre. Ce genre de sujet doit aller vers l'élu puis revenir vers le DGS et les agents. Pas l'inverse ! »

M. Floquet souligne qu'il était absent au BM où la question a été évoquée : il rappelle qu'effectivement il aurait souhaité que l'on en parle avant que les agents référents prennent des décisions à notre place.

M. Espinasse demande pourquoi ne pas avoir privilégié les demandeurs d'emplois pour ce recrutement.

Mme Mandon indique que nous avons donné une priorité à des personnes ayants chez nous de petits contrats. Donc ce travail sera un complément de revenu.

Mme Mandon rappelle que le service Accueil va également arriver sur un temps de préparation des élections : comment cela va-t-il s'articuler ?

M. Le DGS précise que le service Accueil aura 3 grands axes pour 2017 : le recensement, les élections et l'arrivée de la nouvelle Communauté Urbaine. Il va donc y avoir un rééquilibrage de ce service : la responsable, va donc faire des propositions aux élus en ce sens.

M. Floquet pense qu'il sera nécessaire de « repeser » les postes de ce service.

Mme Mandon demande un éclaircissement sur les modalités de remboursement, objet du vote ?

M. Le DGS indique une imprécision : il faut lire « modalités de rémunérations » et non « modalités de remboursement », comme écrit par erreur dans la fiche de présentation.

M. Le Maire rappelle que ce recensement est important pour notre commune. Nous avons accueilli de nouvelles populations, cela va peut-être amener un changement sur le résultat du recensement. Nous aurons peut-être une bonne surprise.

*Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à assurer le recrutement de 10 agents recenseurs et à traiter les modalités de rémunérations, comme établies ci-dessus.*

### **FINANCES**

- **Décision Modificative N° 10 : Fonds de péréquation Intercommunale et communale**

Mme Mandon présente la question, précisant que Mme Siméon nous avait déjà expliqué ce sujet lors du précédent Conseil :

Suite à la notification définitive du Fonds de péréquation intercommunale et communale pour l'année 2016 dont le montant s'élève à 11 001 € et compte tenu du 1er versement de 2 751 € déjà effectué, il est nécessaire de prévoir un crédit supplémentaire de 8 250 € de la façon suivante :

|   |             |
|---|-------------|
| Compte 022 Dépenses imprévues de fonctionnement : | - 8 250 €   |
| Compte 73925 Fonds de péréquation                 | : + 8 250 € |

M. Le Maire ajoute que Mme Siméon avait bien précisé que l'Etat avait multiplié par 4 les participations communales à ce fonds, sans avoir prévenu les communes, donc les sommes n'avaient pas pu être budgétisées à cette hauteur.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative N° 10, telle que présentée ci-dessus.*

- **Actualisation du tarif de location des salles**

M. Fagont expose le sujet :

La commission de la vie associative propose de réactualiser les tarifs de location des salles municipales comme suit, avec une application au 1er Janvier 2017 (al dernière actualisation date de Juillet 2014).

| <b>Grande salle de l'Espace Raymond Ameilbonne<br/>(926 PERSONNES + GRADINS 210 PERSONNES)</b> |                         |                      |                         |                          |                       |
|--|-------------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------|
|  | <b>AULNATOIS</b>        |                      | <b>NON AULNATOIS</b>    |                          | <b>GRAT<br/>UIT *</b> |
|  | <b>TARIF<br/>ACTUEL</b> | <b>TARIF PROPOSE</b> | <b>TARIF<br/>ACTUEL</b> | <b>TARIF<br/>PROPOSE</b> |                       |
| <b>CAUTION</b>   | 1 000.00 €              | 1 000.00 €           | 1 200.00 €              | 1 200.00 €               | 1<br>200.00<br>€      |
| <b>LOCATION</b>  | 300.00 €                | 300.00 €             | 1 062.00 €              | 1 100.00 €               | 0.00 €                |
| <b>FORFAIT<br/>MATERIEL</b>  | 30.00 €                 | 30.00 €              | 30.00 €                 | 30.00 €                  | 30.00 €               |

| <b>Hall de l'espace Raymond Ameilbonne (110 personnes)</b> |                         |                      |                         |                          |                       |
|--|-------------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------|
|  | <b>AULNATOIS</b>        |                      | <b>NON AULNATOIS</b>    |                          | <b>GRAT<br/>UIT *</b> |
|  | <b>TARIF<br/>ACTUEL</b> | <b>TARIF PROPOSE</b> | <b>TARIF<br/>ACTUEL</b> | <b>TARIF<br/>PROPOSE</b> |                       |
| <b>CAUTION</b>   | 600.00 €                | 600.00 €             | 625.00 €                | 650.00 €                 | 600.00<br>€           |
| <b>LOCATION</b>  | 120.00 €                | 130.00 €             | 625.00 €                | 650.00 €                 | 0.00 €                |
| <b>FORFAIT<br/>MATERIEL</b>                                | 30.00 €                 | 30.00 €              | 30.00 €                 | 30.00 €                  | 30.00 €               |

| <b>SALLE JACQUES BREL (55 personnes) (80 personnes)</b> |                         |                      |                         |                          |                       |
|---|-------------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------|
|   | <b>AULNATOIS</b>        |                      | <b>NON AULNATOIS</b>    |                          | <b>GRAT<br/>UIT *</b> |
|   | <b>TARIF<br/>ACTUEL</b> | <b>TARIF PROPOSE</b> | <b>TARIF<br/>ACTUEL</b> | <b>TARIF<br/>PROPOSE</b> |                       |
| <b>CAUTION</b>  | 400.00 €                | 400.00 €             | 550.00 €                | 600.00 €                 | 450.00<br>€           |
| <b>LOCATION</b>   | 90.00 €                 | 100.00 €             | 550.00 €                | 600.00 €                 | 0.00 €                |
| <b>FORFAIT<br/>MATERIEL</b>                             | 30.00 €                 | 30.00 €              | 30.00 €                 | 30.00 €                  | 30.00 €               |

| <b>SALLE PRE-GRENOUILLET (29 personnes) (51 personnes)+ PARC</b> |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
|--|--|--|--|--|--|

|                  | AULNATOIS         |                   | NON AULNATOIS     |                   | GRATUIT *         |
|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                  | TARIF ACTUEL      | TARIF PROPOSE     | TARIF ACTUEL      | TARIF PROPOSE     |                   |
| CAUTION          | 400.00 €          | 400.00 €          | 400.00 €          | 500.00 €          | 400.00 €          |
| LOCATION         | 75.00 €           | 85.00 €           | 500.00 €          | 500.00 €          | 0.00 €            |
| FORFAIT MATERIEL | 30,00 € + 15,00 € | 30,00 € + 15,00 € | 30,00 € + 15,00 € | 30,00 € + 15,00 € | 30,00 € + 15,00 € |

- \* gratuit une seule fois dans l'année pour les employés communaux en activité ou en retraite
- \* gratuit une seule fois dans l'année pour les couples employés municipaux (pour le couple)
- \* gratuit une seule fois dans l'année pour les jeunes de 18 et 20 ans dans le mois de leur anniversaire et sur présentation de leur cni
- \* gratuit une seule fois dans l'année pour les chômeurs seuls
- \* gratuit une seule fois dans l'année pour les couples de chômeurs (attention si dans un couple, un des deux travaille, il ne bénéficie pas de la gratuité)
- \* pour les jeunes et les chômeurs sur demande écrite uniquement de leur part

\*Pour les entreprises avec siège social à AULNAT pour  
1/ Réunion syndicale ou CE, salle et prêt de matériel sont gratuits. Par contre, on demande l'assurance et la caution de la salle concernée  
2/ Loto ou toute réunion à but lucratif : Tarif Aulnatois

\*Pour les entreprises ou associations extérieures à but non lucratif : Tarif Extérieur  
Associations humanitaires : Selon appréciation de l'Adjoint  
Pas de prêt de salle aux entreprises et associations à but lucratif  
La salle Coluche ne se loue pas aux particuliers  
Le hall et la salle polyvalente ne peuvent pas être prêtés le lundi matin

Si la Municipalité constate que la réservation de la salle a été faite en un nom pour une autre personne, la caution ne sera pas rendue.

M. Fagont précise que nous revoyons les tarifs tous les 3 ans environ. De plus, les modalités spécifiques de location (gratuité...) n'ont pas été modifiées.

*Le Conseil Municipal adopte les nouveaux tarifs proposés ci-dessus avec application au 1er janvier 2017, ainsi que les modalités spécifiques de réservation.*

### PERSONNEL

- **Suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation**

M. Floquet détaille la question :

Suite à la décision de la CNRACL en date du 24 octobre 2016, le départ en retraite pour invalidité d'un agent a été accordé avec effet au 8 avril 2016.

L'agent a continué à percevoir son demi-traitement dans l'attente de cette décision.

Sa pension va lui être versée avec un rappel à partir du 8 avril 2016. Dans le même temps, elle devra nous rembourser les sommes perçues depuis cette date.

Il convient donc de supprimer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet à compter du 8 avril 2016.

M. Le Maire pose la question du remboursement par l'agent de son trop-perçu ?

M. Le DGS précise qu'il y a un accord entre les partenaires concernés, et que l'agent a bien compris les modalités financières.

*Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la suppression du poste d'Adjoint d'Animation de 2ième classe à temps complet à compter du 8 avril 2016.*

### **QUESTIONS DIVERSES - INFOS**

M. Le Maire rappelle le rendez-vous, ce samedi, de l'inauguration de la renaturation de l'Artière : sujet qui a été long et parfois douloureux. Il souhaite la présence de nombreux élus.

Auvergne Nouveau Monde Tourisme nous a fait parvenir un courrier indiquant la confirmation pour notre commune du label « Ville Fleurie », avec félicitations.

M. Espinasse annonce un atelier « Jardinons sans pesticide » ce samedi matin.

***L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 20 h 45***

---